

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U  
2023  
RIUNIONE DI I 26 E 27 D'UTTROVI DI  
U  
2023

2EME SESSION  
EXTRAORDINAIRE DE 2023  
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE  
2023

2023 / 02/070

REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI AUX QUESTIONS ORALES DEPOSEES  
PAR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU ET JEAN-MARTIN  
MONDOLONI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU

Objet : sécurisation des établissements scolaires de l'académie de Corse

Messieurs les Conseillers, je vous remercie pour vos questions qui me permet de revenir sur ce que fait la Collectivité de Corse au quotidien pour assurer la sécurité au sein des établissements scolaires, notamment des collèges et des lycées.

Trois ans après l'horreur de l'assassinat de Samuel Paty, l'attentat dramatique, qui a coûté la vie vendredi 13 octobre au professeur Dominique Bernard devant le lycée Gambetta d'Arras, a remis au premier plan le sujet de la sécurité des établissements.

En 2017, l'instruction interministérielle du 12 avril, relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise, a rendu obligatoire l'établissement et la rédaction d'un plan particulier de mise en sûreté des établissements spécifique attentat-intrusion avec une alarme adaptée.

Ainsi, chaque collège et lycée de Corse a élaboré son plan, qui détaille les mesures prises en cas d'évènement exceptionnel d'origine accidentelle ou intentionnelle.

Dans le prolongement de ces plans, et en complément des investissements déjà réalisés par la Collectivité de Corse, une liste des travaux à mener dans les EPLE a été établie en collaboration avec les services du Rectorat, concernant la sécurisation périmétrique des sites, sur quatre thématiques principales :

- ✓ La question des clôtures et portails ;
- ✓ La question de la vidéosurveillance et la visiophonie ;
- ✓ La question des systèmes d'alerte d'évacuation et confinement ;
- ✓ La question des autres travaux (loges, sas de sécurité ...).

Depuis 2017, la majorité des interventions prévues ont été réalisées, en particulier l'équipement de la totalité des établissements de systèmes d'alarme confinement / évacuation spécifiques, à l'exception de deux d'entre eux (Cité Technique de MONTESORU et Cité scolaire LAETTIA BONAPARTE) pour lesquelles l'importance des travaux à réaliser nécessite des études approfondies. Par ailleurs, certains spécialistes considèrent que pour des établissements de cette taille, ces systèmes ne sont peut-être pas totalement adaptés et ces établissements ont cependant établi des procédures spécifiques basées sur l'utilisation des systèmes existants (notamment sécurité incendie).

Parallèlement, l'entrée de la Cité Technique de MONTESORU a fait l'objet d'une opération de sécurisation par la construction d'un sas et le déplacement de la loge du gardien pour un coût de 250 000 €, dispositif déjà réalisé au lycée LAETTIA BONAPARTE.

La quasi-totalité des portails d'accès de nos EPLE ont été motorisés et équipés de commandes à distance depuis la loge du gardien, souvent couplées avec des caméras de vidéo-surveillance de l'accès. Certains de ces travaux sont en cours, notamment au sein de la cité scolaire FESCH.

Les systèmes anti-intrusion (utilisés hors temps scolaire) ont été vérifiés et rénovés quand cela était nécessaire.

De très nombreux travaux de remise en état / rénovation / rehausse de clôture ont été réalisés ou sont en cours.

L'ensemble de nos établissements ont donc fait l'objet d'interventions dans le domaine de la sécurisation depuis 2017, avec un budget annuel moyen d'environ 300 000 € consacré à ce type de travaux.

Chaque sollicitation d'un établissement pour des problématiques d'intrusion et/ou de vandalisme est analysée et instruite par les services de la Collectivité. Elle peut conduire rapidement à des travaux spécifiques comme ce fut le cas au collège Arthur GIOVONI avec la création d'un sas d'accès.

Vous l'avez compris, en fonction de la situation particulière des établissements, l'accent est mis sur la création de sas d'accès avec contrôle visuel depuis la loge, solution qui semble, au regard des retours d'expériences, la plus efficace.

Enfin, même si la technique est indispensable, le contrôle humain doit rester important et premier. La problématique de la sécurisation de l'accès aux établissements scolaires repose bien davantage sur la présence humaine et la formation des personnels éducatifs et techniques, que sur des systèmes électroniques alternatifs au fonctionnement parfois aléatoire.

En effet, nous considérons que ces établissements doivent rester des lieux de vie agréables, propices à l'apprentissage dans des conditions sereines et apaisées, le tout dans un cadre sécurisé, ce que prouvent l'ensemble des travaux qui vous ont été présentés dans le cadre de cette réponse.

Nous souhaitons engager un dialogue serein avec les établissements afin d'être à leur écoute, nous répondrons à chaque sollicitation dans le but de garantir la sécurité des jeunes, des enseignants et des personnels techniques et administratifs de nos collèges et lycées.

A ringraziavvi